

Image not found or type unknown



Rétractation compromis de vente

Par **Nana 13**, le **08/03/2020** à **10:32**

Merci de votre réponse .

J ai une dernière question à vous poser .

Est ce que nous sommes obligés d attendre une réponse officielle de la mairie pour pouvoir se rétracter ou le fait que nous ayons été informé qu'il y avait un contentieux juridique et financier suffit .(nous avons le courrier officiel de la mairie au propriétaire)

Le notaire nous a dit que nous devons attendre le rendez-vous du propriétaire avec le maire avant qu'il nous envoie un courrier pour la rétractation.

Le Ppri indique que seul les piscines enterrées sont autorisés .Je ne comprends pas pourquoi le notaire attends.

En attente de votre réponse

Cordialement